Questions orales

Étant donné que le projet de loi Gibbons, qui vise essentiellement nos exportations de bois, de toute évidence, a maintenant franchi l'étape du sous-comité à la Chambre des représentants des États-Unis, pourquoi le gouvernement américain fait-il traîner les choses exprès en ne déposant pas immédiatement au Congrès le préavis de 60 jours nécessaire pour que les négociations puissent commencer alors qu'on assiste à une prolifération des mesures protectionnistes contre le Canada?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le gouvernement américain ne fait pas traîner les choses exprès. Le président des États-Unis s'est formellement engagé auprès du premier ministre, à Québec, à opposer son droit de veto à toute attaque d'envergure contre les intérêts du Canada.

LA POSITION DU CANADA

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, le ministre sait très bien qu'une majorité des deux tiers suffit pour renverser le droit de veto.

Pourquoi notre gouvernement n'impose-t-il pas des conditions fermes aux négociations sur le libre-échange avec les États-Unis dont les mesures paralyseront nos exportations avant même que ces négociations ne débutent?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député doit reconnaître, en toute franchise, que le projet de loi Gibbons a été adopté par une majorité beaucoup plus mince que prévue et que cette mesure n'est pas du tout à l'abri du veto présidentiel.

Hier soir, le premier ministre a parlé personnellement au président des États-Unis de nos exportations de bois. Je reviendrai, moi aussi, à la charge auprès du secrétaire d'État, M. Schultz, lundi prochain, lorsque nous nous rencontrerons à Calgary. Nous avons l'intention de prendre toutes les mesures possibles pour protéger notre industrie forestière. Nous voulons conclure un accord commercial avec les États-Unis justement pour protéger les 60,000 emplois de cette industrie qui sont menacés parce que le régime actuel ne fonctionne pas assez bien.

LE REVENU NATIONAL

LES PÊCHEURS TERRE-NEUVIENS—LES PERCEPTIONS DES IMPÔTS EN SOUFFRANCE

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Monsieur le Président, le secteur de la pêche est en sérieuse difficulté à cause du ministre qui s'occupe de tout et ne fait rien.

• (1130)

Il y a quelques semaines le gouvernement a reconnu la situation catastrophique dans laquelle se trouvent les pêches de Terre-Neuve en participant à une opération de renflouement de 105 millions de dollars à l'égard de la plus grosse société de pêche de Terre-Neuve, Fisheries Products International. Ce matin, le ministre du Revenu national a adopté une politique toute nouvelle et totalement différente à l'égard des pêcheurs.

C'est à lui et non au ministre touche à tout que je pose ma question. Comment se fait-il que le gouvernement du Canada ait mis sur pied une politique visant à lever le plafond touchant la perception des arriérés d'impôt des pêcheurs au moyen de saisie sur le salaire, fixé à 25 p. 100, ce qui était un taux acceptable et humain, par le gouvernement précédent? Comment peut-il prendre une telle mesure à une époque où le gouvernement doit injecter 105 millions de dollars pour sauver cette société de la faillite?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je suis ravi que mon collègue d'en face me permette de dissiper les impressions fausses laissées apparemment par les médias et d'autres sources. A l'instar de tous les autres députés de Terre-Neuve que nous avons intensément consultés, ainsi que le syndicat et les autres intéressés dans sa province, il sait que cette initiative ou cette modification administrative de la part du Revenu national visait à favoriser l'égalité et la capacité contributive au lieu d'insister sur le principe de la saisie.

M. le vice-président: Une question supplémentaire.

M. Tobin: Monsieur le Président, le ministre devrait savoir que les deux personnes qui sont censées avoir consulté les députés de Terre-Neuve ne l'ont pas vraiment fait: elles sont venues nous annoncer la nouvelle et nous leur avons répondu qu'elles étaient folles. Il s'agit d'un fonctionnaire de Terre-Neuve qui prend sa retraite ce mois-ci et d'un fonctionnaire fédéral qui doit partir également à la retraite dans quelques semaines. Ils ont suffisamment de bon sens pour vouloir échapper à une politique catastrophique, insensible, stupide . . .

M. le vice-président: Le député aurait-il l'obligeance de poser sa question?

M. Tobin: Étant donné la catastrophe que nous avons connue cette année, puisque la ministre de l'Emploi et de l'Immigration n'a prévu aucune mesure d'aide pour les pêcheurs cette année et comme cette société a besoin de 105 millions de dollars, où . . .

Des voix: Règlement!

M. le vice-président: Le député de Churchill a la parole.

M. Tobin: Ce ne sont que les pêcheurs de Terre-Neuve!

LES MOYENS DE PAYER L'IMPÔT

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre du Revenu national. Comment peut-il affirmer qu'ils sont capables de payer, alors qu'il prendra à certaines familles de pêcheurs plus de 25 p. 100 de leur revenu? Comment pourraient-ils avoir les moyens de payer?